

Amélioration de l'habitat Bénéficiez de conseils et de subventions pour aménager ou rénover votre logement

Vous êtes propriétaire et vous souhaitez obtenir des conseils ou des aides pour aménager ou rénover votre logement ? Rendez-vous dans l'une des prochaines permanences d'information proposées aux habitants de Valence Romans Sud Rhône-Alpes.

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) s'adresse à tous les propriétaires qui souhaitent obtenir des conseils ou des aides pour améliorer leur propre logement ou un logement locatif de plus de 15 ans.

La priorité est donnée à :

- la lutte contre la précarité énergétique et les rénovations thermiques ;
- la réhabilitation et l'adaptation du logement aux personnes à mobilité réduite ;
- la remise sur le marché, après rénovation, de logements en mauvais état pour les propriétaires bailleurs.

Exemples de travaux éligibles :

- pour la performance énergétique : isolation, remplacement de chaudière ;
- pour l'adaptation de logement pour les personnes âgées ou handicapées : installation d'une rampe d'accès, remplacement d'une baignoire par une douche.

Si vous êtes éligible aux subventions, le CALD peut également intervenir pour vous aider à définir les travaux à réaliser, visiter votre logement et vous informer sur toutes les aides financières et prêts envisageables.

Quelles subventions pour les propriétaires occupants à revenus modestes ?

Toutes les subventions peuvent se cumuler : au total de 30 à 60 % pour les personnes dont les revenus sont les plus faibles.

- **L'Anah** (Agence Nationale de l'Habitat) 25 ou 40 % du montant des travaux subventionnables HT + prime Energie de 10 % dans le cadre du programme National "Habiter Mieux".
- **L'Agglo** : prime de 1 500 à 3 000 € par logement si le niveau de performance énergétique atteint est optimal. Etiquette D ou mieux et plus de 35 % d'économie d'énergie.
- **Le Département** : 250 ou 500 € par logement selon les ressources.
- **Les communes de Bourg de Péage et de Saint Marcel-lès-Valence** : 500 € par logement.
- **Certaines caisses de retraite** pour leurs ressortissants.

En complément : possibilité de bénéficier de crédits d'impôt et d'un écoprêt "Habiter Mieux" à taux zéro d'un montant maximum de 20 000 €.

Numéro vert : 0 800 300 915 (aux heures d'ouverture des bureaux)

Permanences gratuites, sans rendez-vous :

- **A Valence** : **mercredis 5, 12, 19 et 26 octobre, de 13h30 à 15h00**, dans les locaux du CALD, 44 rue Faventines
- **A Romans** : **jeudis 6, 13, 20 et 27 octobre, de 10h30 à 12h00**, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, 13 rue Réaumur
- **A Bourg-lès-Valence** : **jeudis 13 et 27 octobre, de 13h30 à 14h30**, à la mairie de Bourg-lès-Valence



LE DÉPARTEMENT

